

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 12

Chargée de l'examen du préavis 2021/40

Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique

Présidence :	Vincent VOUILLAMOZ	Vert'libéraux
Membres présents :	Eliane AUBERT	PLR
	Marlène BERARD	PLR
	Pauline BLANC (rempl. Mathilde Maillard)	PLR
	Anne BERGUERAND	Les Verts
	Eric BETTENS	Les Verts
	Ilias PANCHARD	Les Verts
	Christine GOUMAZ	Socialiste
	Benoît GAILLARD	Socialiste
	Musa KAMENICA (rempl. Rafaella Simonetti)	Socialiste
	Patrizia MORI	UDC
Membres absents :	Céline MISIEGO	Ensemble à Gauche
	Samson YEMANE	Socialiste
Représentants de la Municipalité :	Xavier COMPANYY, Directeur des SiL	
	Ana VUKICEVIC, Resp. de division Gestion stratégique du patrimoine	
	Damien CHOLLET, Gestionnaire d'actifs électricité	
	Nicolas WAELTI, Secrétaire général SiL	
Notes de séances	Ashley DA COSTA, Assistante du Secrétaire général SiL que nous remercions vivement pour son travail efficace.	

Lieu : Salle CEPP AA, Usine de Pierre-de-Plan, Lausanne

Date : 15 novembre 2021

Début et fin de la séance : 16h30 – 18h00

M. Xavier Company présente brièvement ce préavis qui s'inscrit au cœur des missions de services publics des SiL : il sollicite un crédit d'investissement de 89 MCHF sur le réseau de distribution pour maintenir sa valeur et sa rentabilité. Le réseau des SiL dessert les communes de Lausanne, Epalinges, Jouxteins-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Saint-Sulpice, ainsi que la commune valaisanne de Collonges. La planification du renouvellement du réseau électrique tient compte de la transition énergétique, notamment la production décentralisée d'électricité, l'électromobilité et le développement des pompes à chaleur. Les nouvelles installations seront adaptées à ces besoins, en utilisant aussi le réseau de fibre optique pour permettre la transmission d'informations et de commandes.

Conseil communal de Lausanne

M. Damien Chollet présente schématiquement le réseau et des exemples d'installations concernées par le renouvellement. Très appréciée des commissaires pour sa qualité graphique, cette présentation a permis de bien comprendre la structure et la localisation des équipements du réseau de distribution électrique. Les SiL acheminent de l'électricité à plus de 126'000 points de mesure. Exploités par d'autres gestionnaires, plusieurs réseaux de distribution sont raccordés en aval du réseau SiL. Comprenant 15 postes haute-tension et 710 stations de quartiers, le réseau des SiL s'étend sur 86 km de lignes aériennes et 1'700 km de lignes souterraines.

Un commissaire demande si les SiL disposent des ressources humaines adéquates pour engager tous les investissements prévus.

Le Directeur répond que les équipes sont suffisantes et que ce préavis ne nécessite pas la création de postes de travail supplémentaires. Le Directeur précise que les reports de chantiers sont souvent dû à la coordination entre les différents services de la Ville pour réduire les nuisances et les coûts de génie civil. Il arrive ainsi que des chantiers débutés pendant une législature sur la base du crédit-cadre ad hoc se terminent sur la législature suivante. Il en résulte un chevauchement des différents crédits quinquennaux. Cet effet est pris en compte dans la planification et une partie du crédit sollicité pour les cinq ans à venir ne seront engagés qu'après 2026.

La Commission demande des précisions sur la valeur du réseau et sa rentabilité.

Les représentants de la Municipalité expliquent que la valeur résiduelle actuelle du réseau électrique s'élève à 410 MCHF, pour une valeur à neuf estimée à 900 MCHF.

Le tarif de l'électricité rétribue trois domaines :

- Activité de distribution par le réseau (le timbre d'acheminement)
- Fourniture d'énergie
- Taxes des collectivités publiques.

La rétribution pour la distribution se fonde sur un taux fixé chaque année par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour l'ensemble de la branche, appliqué à la valeur résiduelle du réseau. Ce taux WACC est de 3.83% en 2021.

Un commissaire demande si la valeur résiduelle du réseau à 50% de la valeur à neuf est prévu par une directive fédérale ou s'il s'agit d'un objectif des SiL.

Le Directeur des SiL confirme qu'il s'agit d'un objectif des SiL, comme de la plupart des gestionnaires de réseau. Il précise que la durée de vie technique des installations est supérieure à leur durée d'amortissement comptable. Les installations sont remplacées au-delà de leur durée d'amortissement, mais avant d'être obsolètes.

Conseil communal de Lausanne

Inquiète de savoir si l'obsolescence des installations présente des risques de sécurité, la Commission souhaite encore savoir si elles sont conformes aux normes en vigueur.

Les représentants des SiL répondent que les investissements prévus permettent d'atteindre un optimum en matière de durée de vie des installations, de coûts de fonctionnement et de risques techniques, en précisant, d'une part, que toutes les installations respectent les normes y compris celle qui sont de conception ancienne, et d'autre part, que ces installations ne sont manipulées que par des professionnels formés et équipés.

Un commissaire demande si des statistiques des coupures du réseau électrique sont tenues.

Les représentants des SiL confirment qu'un bilan annuel des interruptions est transmis à l'ELCOM, détaillant la cause et la durée de chacune, ainsi que le nombre de personnes touchées. En moyenne, 500 coupures sont relevées par année, pouvant durer entre quelques minutes à quelques heures. Environ 400 coupures sont planifiées pour raccorder un nouveau client ou de la maintenance, pour une durée de 2 heures chacune. Les interruptions non planifiées sont plus problématiques. Ces pannes durent généralement plus longtemps car il s'agit d'en trouver la cause puis de réparer. Un tiers des pannes proviennent d'erreurs humaines, comme le sectionnement d'un câble lors de travaux de génie civil, un tiers résulte du vieillissement du réseau et le dernier tiers est causé par des aléas météo ou des incidents naturels.

À la demande d'un commissaire les SiL ont précisé avec les notes de séance la répartition des investissements par types d'infrastructure et d'équipements planifiés :

Postes HT/MT et MT principale	35 MCHF
Postes MT/BT	9,7 MCHF
Liaisons MT	18,2 MCHF
Liaisons BT	17 MCHF
Armoires BT	1,7 MCHF
Évolutions « smartgrid »	7,4 MCHF
Total	89 MCHF

Le préavis indiquant que des compléments de financement sont sollicités par préavis spécifiques, une commissaire souhaite des précisions sur ceux-ci.

Le Directeur des SiL rappelle par exemple que le déploiement des compteurs intelligents a fait l'objet de deux préavis distincts, ou que d'autres investissements SiL sont inclus dans des grands projets tels que les Axes Forts ou la transformation de la place de la Gare. Par ailleurs, les montants nécessaires aux extensions de réseaux pour les nouveaux raccordements sont présentés dans le crédit-cadre multi-directions soumis chaque année au Conseil communal.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire demande des éclaircissements sur l'imputation de la main d'œuvre interne.

Les représentants des SiL expliquent que les coûts de personnel non imputés aux investissements sont à charge du compte d'exploitation des SiL et ne permettent pas de toucher des recettes par le timbre d'acheminement. C'est pourquoi les SiL ont amélioré la saisie des heures. En distinguant au plus juste les budgets d'investissement et de fonctionnement, on améliore la rentabilité du réseau, dans le respect des contraintes légales. Pour cette nouvelle période quinquennale, environ 600 kCHF de main-d'œuvre de plus seront imputés aux investissements plutôt qu'en coûts d'exploitation par rapport à la période précédente, ce qui permettra de dégager une marge sur ce montant.

Enfin, un commissaire sollicite une vue d'ensemble des investissements et des recettes du domaine de l'électricité.

Les représentants des SiL expliquent que la Commission fédérale de l'électricité (ELCOM) réglemente cette activité et limite les bénéfices imputables aux clients captifs des SiL, soit ceux qui n'ont pas accès au marché libre de l'électricité. Les SiL profitent ainsi de deux sources de bénéfice :

- Vente d'énergie : un prélèvement de 75.- CHF par compteur pour couvrir les coûts administratifs liés à la vente d'énergie et dégager une marge, qui atteint actuellement environ 3,5 MCHF par an.
- Rétribution du réseau de distribution, dont le décompte pour l'année 2020 est transmis avec les notes de séance :

	MCHF
Revenus	85,9
Coûts d'exploitation	-50,5
Amortissements	-19,2
Intérêts Ville (2,5%)	-9,8
Mouvement sur les fonds	-0,3
Résultat (bénéfice)	6,1

Conclusion de la commission :

La commission a voté en bloc les deux conclusions qu'elle a adopté favorablement à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 23 novembre 2021

Le rapporteur :

Vincent Vouillamoz